

Fiche à renvoyer

Par courrier (Jeunesses Scientifiques - av. Latérale 17 – 1180 Bruxelles),
par fax (02.537.08.02) **ou par mail** (info@jsb.be)

Intitulé du stage et/ou dates :
Mode de confirmation souhaité* : email – courrier - fax

Nom, prénom du participant :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Téléphone (parents) :

Email (parents) :

Autre personne à appeler en cas de nécessité :

Téléphone :

Comment avez-vous connu notre association ? Ecole – Internet – Affiche – Flyer –
Bouche à oreille – autre :

INFORMATIONS MEDICALES :

Y a-t-il des éléments concernant la santé de votre enfant qui doivent être portées à notre connaissance (allergie, trouble de l'audition, opération récente, épilepsie, diabète, ...) ?

.....
.....

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussignée(e), père, mère, tuteur(*), personne à qui est confiée la garde du mineur d'âge ci-dessus, déclare :

- Avoir lu et accepter le règlement des inscriptions aux stages et plaines (voir verso) ;
- Décharger les animateurs de toute responsabilité au cas où mon enfant se soustrairait à leur autorité ;
- Savoir que la responsabilité des membres du cadre ne s'exerce que pendant la durée de l'activité, à l'exclusion des trajets aller et retour ;
- Autoriser l'animateur à prendre toutes les mesures médicales nécessaires pour préserver la santé de l'enfant, au cas où il serait dans l'impossibilité de joindre les parents ;
- De bonne foi, que le candidat est dans un état de santé tel qu'il ne peut compromettre sa propre sécurité ni celle des autres participants ;
- Accepter que les photos sur lesquelles figure mon enfant puissent être utilisées uniquement à des fins promotionnelles par l'association (notamment dans la revue Ebullisciences). Les photos pourront être publiées sur le site internet (<http://www.jsb.be>).
En aucun cas, l'association ne cèdera les photos visées à des tiers.

Ecrire à la main : « Lu et approuvé »

Signature, date et nom :

*Biffer la mention inutile


Règlement des inscriptions aux stages et plaines

Inscription

Inscription en ligne

Vous pouvez vous inscrire facilement et rapidement en ligne. Vous recevrez directement un email automatique de confirmation.

Inscription par courrier ou par fax

Vous pouvez télécharger et imprimer le [bulletin d'inscription](#) . Dès réception du bulletin d'inscription, nous vous enverrons un email de confirmation. Si vous préférez recevoir une confirmation par courrier, veuillez l'indiquer sur le document.

Paielement

Acompte

Le versement de **l'acompte confirme l'inscription**. Vous trouverez le montant et les informations utiles dans l'email (ou le courrier) de confirmation. Sans versement de l'acompte **dans les 10 jours suivant l'inscription**, la place de votre enfant sera libérée, sans préavis de notre part.

Paielement du solde

L'inscription et le paielement doivent être en ordre au plus tard **10 jours ouvrables avant le début de l'activité**. Dans le cas contraire, l'inscription sera annulée et le montant de l'acompte sera dû.

Annulations

Annulation du chef du participant

- En cas d'annulation, le secrétariat doit être informé par email ou par courrier **10 jours ouvrables avant le début du stage**.
- En cas d'annulation **dans les 10 jours ouvrables précédant le stage**, le montant de l'acompte sera dû.
- Aucune annulation (sauf circonstances exceptionnelles) ne sera acceptée **5 jours ouvrables** avant le début du stage. Dans cette éventualité, le montant total du prix du stage sera dû.
- Aucun remboursement n'est prévu pour toute activité entamée et interrompue de votre propre chef.

Annulation du chef de l'organisateur

- Toute activité ne sera organisée que si elle obtient **un nombre minimum d'inscrits** (6 personnes pour les stages et 12 personnes pour les plaines). Si le nombre requis n'est pas atteint **10 jours avant le début de l'activité**, les jeunes inscrits seront prévenus personnellement et l'acompte sera remboursé.
- En cas d'annulation du stage par l'organisateur pour des raisons imprévisibles et inévitables, les inscrits seront avertis aussi rapidement que possible. Aucune indemnité n'est prévue.